



Réclamation URSSAF pour 2014

Par **sonnie**, le **01/09/2016** à **17:15**

Bonjour,
J'ai eu une activité en libéral pendant 1 an entre 2013 et 2014. Dans les mois qui ont suivi la clôture de ma société, j'ai dû régler toutes les cotisations recalculés sur bilan de clôture. Rien d'anormal. Je viens de reprendre cette même activité depuis le 15/08/2016, et la Carpimko me réclame un dû pour l'année 2014 alors que je les avais appelé 5 mois après clôture pour savoir si je leur devais encore des cotisations. On m'avait répondu que j'étais en règle. Bien.
En fouillant dans mes papiers comptables, je me rends compte que mon AGA m'avait envoyé en mai 2015 (soit après avoir tout réglé auprès de tous les organismes) une déclaration de rectification avec le "vrai" bénéfice" pour l'année 2014 (qui est quand même moindre (17368 euros au lieu de 21051 euros). Puis-je faire une déclaration de rectification de revenus auprès de l'URSSAF et Carpimko aujourd'hui pour qu'ils réévaluent mes cotisations alors que cela fait 2 ans passés que j'ai clôturé ma société ? Car, en effet, ce que réclame Carpimko ce jour pour 2014 en cotisations correspond à mon bénéfice avant rectification !!!
Cordialement,
Sonnie